




AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2022-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2022-22 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 octobre 2022 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, au 155 rue de la Mairie à Saint-Rémi. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les dispositions de ce projet de règlement visent à autoriser la sous-classe d'usage *Service de santé et services sociaux* (P102) et à soustraire la sous-classe d'usage *Vente au détail de marchandises en général* (C201) de la superficie maximale de plancher par établissement fixée à 500 m² dans la zone COM.03.
4. Le projet de règlement vise la zone COM.03 telle qu'illustrée sur le plan suivant :



	EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL		DATE: 26-09-2022
	PROJET DE RÈGLEMENT V654-2022-22		RÉFÉRENCE: N/A
	AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00		ECHELLE: Aucune
	 ZONE CONCERNÉE	 ZONE CONTIGÛE	PLAN 1 DE 1
	SERVICE DE L'URBANISME		



Une description détaillée de la zone visée peut être obtenue au bureau du soussigné à la Mairie.

5. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi au saint-remi.ca et peut être consulté au bureau du soussigné, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
6. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 29 septembre 2022

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**